



BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre — Téléphone : 272

# L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes — TOURCOING — 85, rue des Brévins

## Incohérence diplomatique

Tous nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié la *Lettre jeune* que le gouvernement osa publier sur les affaires de Crète, il y a deux ans, et dont nous donnâmes une analyse. On se demandait, après avoir lu les documents qu'il contenait, comment le ministère des Affaires étrangères n'avait pas reculé devant une telle publication, qu'après tout le Parlement, généralement indifférent aux questions extérieures, ne l'avait pas obligé à faire, et dans laquelle s'établait, de l'aveu même des journaux gouvernementaux, l'imprécision, la contradiction, la légèreté, l'ignorance, et, ce qui est pire, la lâcheté et l'hypocrisie de la diplomatie internationale dans son intervention entre la Grèce et la Turquie.

La question qui était alors brûlante, par suite de l'attitude audacieuse des Crétois, se pose de nouveau depuis que ces irréductibles insulaires ont ouvert la session actuelle de leur assemblée législative au nom du roi de Grèce, et qu'en dépit des protestations des députés musulmans, outrés de voir la suzeraineté turque bafouée et repoussée, les représentants indigènes ont prêté serment au roi Georges et confirmé, par leurs votes, l'annexion de l'île à la Grèce précédemment prononcée.

On pense bien que la Porte ne put se contenter de pareille réponse. Le ministre des Affaires étrangères de Turquie, interpellé à la Chambre ottomane, feignit de trouver dans les paroles des puissances une nouvelle assurance que les droits de l'empire du Prophète sur l'île étaient maintenus et qu'elle en restait partie intégrante. Mais s'il parla de cette manière à obtenir le vote de confiance qui lui était nécessaire, il ne voulait pas être dupes non plus, que la Turquie exigerait d'autres déclarations que celles-là.

Bientôt après, en effet, devant la persistance des provocations des Crétois, il demandait aux puissances de se prononcer nettement sur la situation qu'elles entendaient voir exister dans ce pays soumis à leur tutelle.

Mais, une fois de plus, la diplomatie se livra à ce « jeu de l'oie » que lui reprochait un grand historien, et plus vague que jamais, déclara que le statu quo était maintenu en Crète. Quel statu quo ? celui que la rébellion des Crétois avait installé et prétendait fortifier, ou bien celui que les puissances mêmes avaient reconnu en 1898, après le retrait des troupes turques ? Il était, en effet, nécessaire de préciser. Vraiment, se mettre à quatre grandes puissances, la France, l'Italie, l'Angleterre et la Russie, pour rédiger une note aussi incohérente, c'était peu digne, et l'on comprend qu'à Berlin et à Vienne, les chancelleries qui ont la chance de ne pas se déshonorer dans ce concert d'incohérence voulue et de flottement systématique et déloyal, on se réjouisse de ces palinodies qui ne servent pas à rapprocher les Etats balkaniques des quatre compères si mal avisés.

Et l'entente ministère de la Guerre turc insista pour qu'on précisât. On crut d'abord que les puissances continueraient à se dérober, car elles hésitèrent et ne s'exécutèrent pas de bonne grâce. Pourtant, une nouvelle note fut rédigée, où l'on voulait bien dire que c'est à la situation définie et réglée en 1898 qu'il fallait que la Crète se soumit. On assure maintenant que les puissances protectrices sont résolues à agir plus énergiquement. Elles prendront des mesures pour obliger les Crétois à permettre l'accès des députés musulmans à la Chambre, et nommeront un gouverneur énergique s'il le faut, à La Canée, pour que leur volonté soit exécutée.

Est-ce la campagne électorale du Tanin qui les a intimidées ? Ont-elles craint, comme la recommandait ce journal nationaliste, la croisade de la flotte turque ne soit pas bornée à l'exploration de la mer de Marmara et que ses navires aillent mouiller dans la baie de la Sude ? Peut-être, bien que cette flotte soit commandée par un amiral anglais. En tout cas, voici les puissances sur le chemin de l'action utile. Qu'elles y restent ! On ne parle que de paix de tous côtés. On annonce de nouveaux accords des

quatre coins de l'horizon. Il paraît que l'enlèvement d'Edouard VII a été un prétexte à conclusion d'accords internationaux. Comment alors s'exposerait-on, par une inertie scandaleuse, à obliger la Turquie à déclarer la guerre à la Grèce ? Puisqu'il est certain que celle-ci n'abandonnera jamais à celle-là, sans y être contrainte par la force brutale, un pays à qui elle n'accorde déjà une certaine autonomie qu'à contre-cœur, ne serait-ce pas folie de tolérer la révolte des Crétois ? On n'a déjà que trop équivoqué et apporté trop peu de clarté dans l'établissement de la situation de l'île. Tantôt les puissances sont pour la Grèce, et tantôt pour la Turquie, et les Crétois profitent de ces alternatives d'opinion pour s'agiter.

Qu'on donne une bonne fois un statut à l'île, en tenant compte de ses légitimes aspirations à l'indépendance, et en réservant aussi les droits des Turcs, vainqueurs des Grecs. Ou bien, si l'on ne redoute pas le danger que fera courir à la paix générale un conflit gréco-turc, qu'on le dise nettement et qu'on laisse les parties aux prises régler leur sort par les armes.

Mais le pire de tout est de n'avoir pas de politique et de favoriser par toutes les incohérences possibles l'anarchie qui mine la Grèce.

J.-J. C.

## Le Sacré Cœur

Cette année se présente une coïncidence qui ne se produit que rarement au cours d'un siècle ; la fête du Sacré Cœur tombe le premier vendredi du mois choisi par Notre-Seigneur lui-même pour honorer son divin Cœur d'une manière particulière. N'est-ce pas une occasion pour nous de redoubler de dévotion et de travailler à faire avancer la réalisation des demandes du Sacré Cœur ? Ces demandes, tous nos lecteurs les connaissent. Notre-Seigneur voudrait que la France fut son sacré Cœur, que l'image de son divin Cœur soit peinte sur nos drapeaux, qu'on lui élève un temple, et qu'une fête solennelle soit célébrée en son honneur.

Le temple est presque terminé et la genévrière catholique héra, nous en sommes sûrs, son achèvement définitif. Il ne reste plus qu'à peindre sur nos drapeaux, qu'on lui élève un temple, et qu'une fête solennelle soit célébrée en son honneur. Un vaste champ d'action est donc ouvert à notre amour et à notre zèle pour l'extension du règne du Sacré Cœur. Travaillons-y et le divin Cœur nous en récompensera en répandant sur nous avec abondance les grâces qu'il nous a promises, grâces que nous désirons. Mais nous ne pouvons pas attendre que le salut ne vienne de cette source de miséricordes.

En voyant la France se débattre au milieu des difficultés qui l'assaillent de tous côtés, beaucoup ne songent qu'aux remèdes humains. Il est certain que ces remèdes ne doivent pas être négligés. Mais l'efficacité de ces moyens sera d'autant plus grande qu'ils rentreront dans l'ordre providentiel et qu'ils seront conformes à la volonté divine. Cette volonté s'est exprimée par la voix même du Rédempteur. La réalisation de cette volonté est donc la condition de succès que nous désirons. Si nous ne l'avons pas comprise jusqu'ici, nous voudrions avec autant plus d'ardeur et de ferveur y consacrer tous nos efforts.

PAUL FERON-VRAU.

## Mesure inqualifiable

M. Lutaud, préfet du Rhône, vient de remarquer, sans raison valable, trois administrateurs des hospices. Le motif vrai de cette mesure inique, disons-le franchement, est que ces Messieurs manquaient de souplesse au sein du Conseil d'administration. Le Salut Public félicite énergiquement cette façon d'agir inqualifiable et montre tout le préjudice qu'elle est appelée à causer aux hospices lyonnais.

Nous le déclarons hautement, écrit-il, si jamais les hospices civils de Lyon devaient une quelconque assistance publique municipale, leur désorganisation est consommée. C'est la ruine du monument grandiose dont Lyon est si justement fier. Les hospices n'ont duré que parce qu'ils vivaient en dehors des contingences politiques ; le patrimoine des pauvres n'a prospéré que parce qu'il était administré par des hommes de dévouement.

Nous entendons en disposer autrement. Et ils ont demandé à modifier leurs statuts testamentaires. Quelques notaires ont lutté, et certains ont obtenu que les clauses resteraient en l'état jusqu'au renouvellement du Conseil. Le renouvellement est aujourd'hui chose faite.

Nous le répétons, ces faits sont rigoureusement authentiques. Voilà donc le premier résultat : la charité privée terrée. A qui demandera-t-on les ressources nécessaires à l'hospitalisation des malades ? Au contribuable.



Dernier portrait, d'après Corabœuf

Mgr DUCHESNE élu aujourd'hui à l'Académie française (Voir p. 2)

## L'Assemblée annuelle de la Société générale d'éducation et d'enseignement

L'assemblée générale de la Société d'éducation et d'enseignement avait attiré une foule considérable et fort enthousiaste. Aux premiers rangs avaient pris place de nombreux directeurs diocésains ; sur le tard, autour de l'archevêque de Paris qui présidait, Mgr Baudillart, M. le chanoine Grosnier, le colonel Keller, MM. Groussau, Lerolle et Reverdy. Le colonel Keller, après avoir remercié Mgr Amette de l'intérêt qu'il ne cesse de prodiguer à la grande cause de l'enseignement libre et de l'éducation chrétienne, rappela les efforts que font nos adversaires pour ruiner à tout jamais chez nous le foi catholique en s'emparant de l'âme des petits Français. Pour sa part, la Société d'éducation, par son Comité de Jurisconsultes, sous la présidence de M. Paul Henry, a fait tout ce qu'elle a pu pour défendre et soutenir, elle a aussi encouragé le grand mouvement des associations de pères de famille pour empêcher les violations de la neutralité de l'école publique. Mais, pour continuer son œuvre, il lui faut de l'argent et de l'orgueil. Que les catholiques de France sachent faire les sacrifices nécessaires. A ce prix seulement Dieu desserrera leurs chaînes.

M. le chanoine Grosnier a parlé au nom des 60 directeurs diocésains de l'enseignement libre, réunis ces jours-ci par la Société d'éducation pour rechercher sur quels points particulièrement faire porter leurs efforts. Le recrutement des maîtres chrétiens leur a paru une œuvre capitale et pressante. Pour l'assurer, ils estiment nécessaire d'une part de tranquilliser les autres libres, de leur venir en aide, d'autre part de créer des écoles normales où on les formera à l'épiscopat. Enfin et avant tout, il faudra prier. Aux catholiques de faire l'immense effort de foi, de sacrifice et de charité qui s'impose.

Avec un charme pénétrant, M. Reverdy nous a conté l'histoire des « petits axelles » et la campagne entreprise d'accord par le Peuple Français et la Société d'éducation pour obtenir à leur héroïsme une juste récompense. Il nous a appris qu'à la fin du mois plus de 3000 médailles en argent leur seraient distribuées. Et excellentement il a conclu que le courage de ces enfants nous mériterait de Dieu ce maintien de la liberté de l'enseignement.

M. Groussau a prononcé ensuite un très beau discours sur la liberté de l'enseignement : liberté incomplète dans le présent, menacée dans l'avenir. Le premier point est trop facile à démontrer, hélas ! pour qu'on y insiste ; la persécution qui a privé du droit d'enseigner et chassé de France tant de congréganistes au dévouement admirable est une preuve suffisante. Mais ce qui est plus grave encore ce sont les intentions de nos adversaires. Ils veulent, pour être définitivement vainqueurs de l'athéisme l'âme de nos enfants, et pour l'avoir ils ne reculeront devant aucune infamie. Ne soyons pas pessimistes, mais ne soyons pas naïfs non plus et voyons le danger pour prendre les moyens de lutter contre lui. L'expérience du passé doit nous être en garde ; on continuera de nous prendre nos libertés pièce à pièce si une bonne fois nous ne nous y opposons résolument. Il faut nous défendre avec acharnement, résister avec confiance, revendiquer tous nos droits. Imitez les Belges qui ont secoué le joug il y a vingt-six ans en luttant contre une mauvaise loi scolaire.

conclure, au contraire, que jamais tant de professions de foi électorales ne se sont défilées favorables à la liberté des pères de famille en matière d'éducation. Quant aux projets Doumergue, le dernier Chamberlain s'est séparé sans les voter ; pour une fois la résistance catholique a été victorieuse ; c'est une leçon à ne pas oublier.

Où l'Reveidiquons nos droits dans leur intégralité, revendiquons pour nous comme pour les autres citoyens français la liberté et l'égalité. A force de revendiquer, un jour viendra où toutes nos revendications seront autant de victoires. Des applaudissements sans fin ont salué la vibrante péroraison de M. Groussau. Mgr Amette exprime une fois de plus sa reconnaissance à la Société d'éducation. Puis l'assemblée prit fin après que l'archevêque de Paris eût béni les assistants.

M. E.

## Dans l'Orne

A la dernière session du Conseil général, M. de Charency déposait un vœu en faveur de la liberté des pères de famille et de la conservation de leur droit quant au contrôle des manuels scolaires donnés à leurs enfants dans les écoles.

Le préfet, ayant opposé la question préalable pour empêcher le vote de ce vœu, neuf conseillers s'empressèrent de lui répondre.

Parmi ces neuf, on trouve : M. Labbé, président du Conseil général de l'Orne, sénateur, MM. Levault et Amour, députés, MM. Abbadie et Poulain ces deux derniers, candidats à la prochaine élection sénatoriale.

La majorité se prononce contre les sectaires, et le vœu est adopté.

## GAZETTE

### L'élection de la Réunion

Il est difficile de rien imaginer de plus despoitiquement brutal que la conduite électorale de MM. Julien, gouverneur de la Réunion, et Dubarry, secrétaire général de la colonie, lorsque, démentement, il s'est agi pour eux de faire passer le candidat Gasparin.

A Saint-Denis, on avait commencé par mettre à la place de la municipalité, sous un prétexte fabriqué, une députation administrative choisie parmi les fonctionnaires français. Les procédés de ceux-ci n'étaient pas très compliqués ; ils consistaient à rouer de coups l'électeur qui votait pour M. Le Coq du Tertre et à déchirer les bulletins au nom de ce candidat.

A la police avaient été adjoints les douaniers et les agents forestiers. Tous les fonctionnaires, jusqu'aux cantonniers, avaient été mobilisés et mis au service du candidat. Des gens prêts à toutes les besognes payées avaient été constitués en sbires de M. Gasparin, et, sûrs de l'impunité, terrorisaient les partisans de M. du Tertre.

L'élection n'est tout simplement faite sous la menace de gendarmes et douaniers armés de fusils, de gradins armés de bâtons et de fonctionnaires disciplinés donnant des ordres à tout ce monde-là.

### Une vaillante famille

Lundi dernier mourait, à Angers, un homme excellent, professeur, depuis 1875, à l'Université catholique de cette ville, M. Paul Henry. Ce nom évoque le souvenir de l'enseignement vaillant qui fut tué au 12-Juin, en 1901, mais qui survit, par son admirable défense, 3000 personnes confiées à sa garde.

On peut dire de M. Paul Henry qu'il a été le père d'une famille héroïque. Une de ses filles est religieuse de Saint-Vincent de Paul. M. de ses fils est prêtre en France. Un autre fils, prêtre également, a voulu remplacer, en Chine, son frère aîné, mort pour la loi et pour la France, et le catéchisme à présent, et il soigne, et il attire à la civilisation de la charité les Boxers qui ont tué le petit enseignant de 22 ans.

### La queue des Chinois

On télégraphie de Hong-Kong au *New-York Herald* : « Le gouverneur de la ville et du district vient de publier un édit avisant la population que seraient punis de la peine capitale tous ceux qui seraient pris à déterrer les corps de Chinois pour s'emparer des longues queues des cheveux et les envoyer à Paris où il en serait fait un commerce important. » Ce télégramme est d'allure macabre, mais la nouvelle est assez vraisemblable ; on trouverait en les innombrables bottes de cheveux qui permettent aux dames à la mode d'épingler leurs volumineux chapeaux, si on n'allait les chercher dans l'immense réservoir chinois ! Les jeunes filles de Bretagne ont perdu, pour la plupart, la soie idéale de leurs cheveux, et la masse des cheveux artificiels grossit tous les jours.

### Une preuve d'identité

Le célèbre chanteur Caruso, qu'on n'entend chanter qu'à prix d'or, et que les millionnaires seuls peuvent offrir à leurs invités, se trouvait, il y a peu de temps, à New-York. Un jour, il devait toucher, à la poste, une importante lettre chargée venant d'Europe. Caruso, accompagné d'un de ses amis, se rend à la poste et présente son passeport pour toucher la lettre attendue. Le postier américain prend dédaigneusement le passeport avec cet air distant et froid qu'affectent les Anglo-Saxons, regarde Caruso et dit : — Pas suffisant ! Celui-ci proteste, insiste, appelle l'ami à sa rescousse, affirme qu'il est Caruso, exhibe des lettres, des billets, des traites payées et signées, des portraits, toute la guitare : l'Américain, imperturbable, répète : — Pas suffisant ! Revenez demain ! — Comment, demain ? Mais je pars ce soir ! Alors l'Américain, comme pris d'une idée subite, dit au ténor :

— Vous affirmez que vous êtes Caruso ? All right ! alors vous avez un moyen de vous faire connaître : chantez. Mes camarades et moi, nous reconnaitrons bien si vous êtes Caruso.

Caruso hésite un moment, puis, se réjouissant, gonfle la poitrine, respire, met une main sur son cœur et entonne, de sa voix si douce, la fameuse romance de la *Tosca*, au troisième acte, où le héros murmure en soupirant qu'il va mourir désespéré et qu'il n'a jamais tant aimé la vie.

— Fort bien, répondit le préposé. Voici votre pli. Nous vous avions parfaitement reconnu, mais nous avions résolu de vous éconter sans vous laisser délier ! Signez votre reçu, prenez la lettre, et agrétez nos sincères compliments.

Ce que fit Caruso, en riant de l'aventure. L'anecdote est jolie, mais il nous semble qu'avant Caruso elle circulait déjà au sujet d'un de ses célèbres prédécesseurs.

## Les bijoux de Sœur Candide

Les reconnaissances retrouvées. M. Thomas, avoué de Sœur Candide, chef qui la directrice d'Ormesson avait déposé des reconnaissances des bijoux engagés au Mont-de-Piété de Londres, les a remises, hier, au juge d'instruction.

Ces reconnaissances sont relatives aux 251 000 francs de bijoux remis à crédit, par M. Dagnaux, le premier plaignant, à la prévenue. Il ne manque que la reconnaissance d'un collier.

Ces bijoux avaient été engagés pour 85 000 francs. On se demanda comment Sœur Candide n'est pas tout de suite préoccupée de trouver cette somme qui lui aurait permis d'arrêter toutes les plaintes.

En effet, si le passé de la directrice d'Ormesson est énorme, s'il se chiffre par plusieurs millions, aucune de ces dettes, en dehors de celles provenant des bijoux remis à condition, ne constitue un délit ; elles ne peuvent donner lieu qu'à des procès civils ou commerciaux.

Les opérations de Sœur Candide. A nouveau, M. Dezac-Derecq, l'ex-secrétaire de la Sœur Candide, devenu directeur de la banque Paris-Londres, a été entendu. Le juge voulait savoir si ce banquier n'avait pas été l'intermédiaire de la directrice d'Ormesson dans l'engagement des bijoux, objet des plaintes.

M. Dezac-Derecq a reconnu qu'il avait traité avec Sœur Candide, depuis plusieurs années, pour 2 millions au point d'affaires de bijoux ; qu'il avait négocié en outre, de concert avec elle, 2 millions et plus d'autres affaires ayant trait à la vente des billets de loterie et, principalement, à des prêts, soit directs, soit au moyen de billets à ordre, mais il a ajouté que toutes ces opérations étaient antérieures au 14 avril, date de la remise à l'inculpée des bijoux par MM. Dagnaux et Peyret.

Le magistrat n'étant actuellement saisie que des plaintes de ces deux joailliers, n'a donc pu être retenu contre M. Dezac-Derecq.

## La mort de D. Léon Petit

Le magistrat a, enfin, entendu M. L. M. Mille, concubine de Sœur Candide, rue di Miroesoli. Ce témoin est arrivé au domicile du docteur Léon Petit, vendredi matin, à 7 heures, juste au moment où l'on venait de découvrir le cadavre du suicide. Qu'étais-il faire à cette heure, 7, rue de Messine ? C'est bien simple, a-t-il dit. Sœur Candide attendait à 6 h. 1/2 le D. Léon Petit qui, la veille, lui avait promis de venir la voir. Ne le voyant pas venir, elle m'a envoyé chez lui pour lui demander pour quel motif il ne venait pas. Mais il n'est pas venu. A la fin de la journée, Mme Léon Petit et son père, M. Lourcief, ont été reçus par M. Hubert du Puy, qui leur a demandé de lui apporter, lors d'un prochain interrogatoire, les lettres que le docteur Petit leur a adressées la veille de son suicide et qui contiennent des documents intéressants l'informant.

## Un musée à l'œil... mais qui coûte

Si l'on demandait à un voleur pourquoi il vole, il aurait du moins, faute d'autres, une excellente raison à donner. — C'est, dirait-il, que le vol me rapporte un bénéfice.